

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le /2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

### CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021.048 - INSTALLATION PARTIELLE DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19

#### Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

#### Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

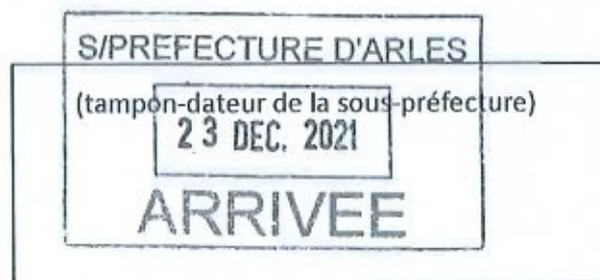
TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

#### Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Le Conseil de développement est une assemblée consultative composée de membres issus de la société civile. Son rôle est de contribuer à l'élaboration du projet de territoire, et des grandes politiques d'aménagement et de développement durable.

Constitué obligatoirement par toute intercommunalité de plus de 50 000 habitants, il s'organise librement et peut être saisi (ou s'autosaisir) de toute question d'intérêt territorial.

Selon son règlement intérieur, le Conseil est composé de 4 collèges :

- Collège des acteurs de l'entrepreneuriat, de l'emploi et de la formation
- Collège des acteurs de l'action éducative et culturelle
- Collège des acteurs de l'action sociale et environnementale
- Collège citoyen

La durée du mandat est de trois ans. Il peut être renouvelé, à la demande de la personne ou de la structure concernée, entre deux réinstallations de l'ensemble du Conseil de développement.

Le Conseil de développement du Pays d'Arles a amorcé son renouvellement par l'intermédiaire d'un appel à candidatures en deux vagues à compter du mois de juin 2021 et jusqu'à fin septembre 2021.

48 candidatures ont été reçues, dont 11 provenant d'anciens membres du Conseil de développement et 10 candidatures provenant de structures (associations, entreprises). Elles ont été analysées par un comité technique en fonction des critères définis par la loi.

La constitution des 3 collèges d'acteurs est réalisée au-travers de sollicitations (courriers et courriels).

Les appels à candidatures ont permis de susciter des candidatures diverses du point de vue des profils (classe d'âge, compétences, parcours...), mais n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de représentation territoriale.

Ainsi, il est proposé de valider une liste provisoire des membres du Conseil de développement, afin de permettre un fonctionnement de l'instance, et de poursuivre avec l'appui des membres un travail de mobilisation des acteurs et citoyens.

Un groupe de travail sera constitué au sein du Conseil de développement dans cet objectif. Il sera également chargé de définir une charte éthique et une méthodologie pour encadrer le fonctionnement.

Les travaux débuteront au premier trimestre 2022 par :

- Une formation aux enjeux du territoire, et des formations aux méthodes d'animation
- Une journée de rencontre et d'appropriation du rôle du Conseiller
- Une plénière consacrée aux modalités de contribution du Conseil de développement au Plan Climat Air Energie Territorial
- 

La liste proposée sera déposée sur table. Elle est examinée préalablement par le Bureau syndical du jour qui pourra apporter des modifications à la liste proposée.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - VALIDER** la liste provisoire des membres du Conseil de développement (ci-jointe);
- 2- AUTORISER** l'installation du Conseil de développement et le démarrage des travaux.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a final flourish.